



La Lettre de l'Arnoult - n°1

Document d'information à destination des habitants de la vallée de l'Arnoult

Programme  Re-Sources

Editorial

Depuis sa création, le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime œuvre pour distribuer une eau potable de qualité à ses usagers par la recherche de nouvelles ressources ou la construction d'unités de traitement de l'eau brute.

Aujourd'hui, le Syndicat s'engage pour la protection et la reconquête de la qualité de l'eau souterraine dans la vallée de l'Arnoult au travers d'un Plan d'Actions Territorial. Ce projet s'intègre dans le programme régional « Re-Sources » pour la préservation de la qualité de l'eau en Poitou-Charentes.

La qualité de l'eau est un enjeu environnemental et sanitaire fort qui nous concerne tous et la réussite de ce projet dépend de chacun d'entre nous. Le but de cette lettre est de vous informer régulièrement de l'avancée du projet et des initiatives des acteurs locaux.

Michel DOUBLET,

Président du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime.

Qu'est ce que le Syndicat des Eaux ?

Le Syndicat des Eaux de la Charente - Maritime assure pour la quasi-totalité des communes du département (hors agglomérations) :

- la production et la distribution d'**eau potable**,
- la collecte et le traitement des eaux usées domestiques (**assainissement collectif**),
- le contrôle, la réhabilitation et l'entretien de l'**assainissement non collectif**.

Il réalise les investissements, gère le patrimoine, développe et protège la ressource en eau. Il contribue ainsi à la protection de l'environnement naturel.

Ne pas confondre !! Le Syndicat et les exploitants publics ou privés (comme la RESE, la SAUR, ou VEOLIA...). Ceux-ci sont chargés d'exploiter les réseaux (canalisations, forages, châteaux d'eau...) appartenant aux collectivités.

Sommaire :

- Le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime
- La provenance de l'eau potable
- La qualité de l'eau et la protection de la ressource
- Quelques solutions concrètes pour agir



En quelques chiffres :

- 30 millions de m³ d'eau potable produits par an
- 466 communes livrées en eau potable
- 15 500 km de canalisations (soit la distance entre Saintes et Tokyo!)
- Un département qui passe de 500 000 à 1,5 millions d'habitants en été !

D'où vient l'eau que nous buvons?



Idée Fausse !

L'eau potable ne provient pas des eaux usées retraitées dans les stations d'épuration !

L'eau que nous buvons provient de la pluie recueillie par le **milieu naturel**, en surface ou sous terre.

Les deux types de ressources en eau potable:

Eaux superficielles

Les **eaux de surface** représentent 30% du volume d'eau potable produit en Charente Maritime. Elles sont issues du fleuve Charente ou de barrages vendéens.



Eaux souterraines

Les nappes libres (ou phréatiques):

Les roches poreuses, par exemple le calcaire, situées à faible profondeur ont la capacité de stocker l'eau de pluie infiltrée dans les sols et de former des nappes. On peut alors y prélever l'eau avec un forage.

Avantage: avec les pluies hivernales, ces nappes se rechargent rapidement !

Inconvénient: cette relation directe avec la surface rend ces nappes sensibles aux pollutions.

Les nappes captives :

Situées à une plus grande profondeur, sous une couche imperméable protectrice, ces nappes renferment une eau qui peut être âgée de plusieurs milliers d'années.

Est-elle de bonne qualité ?

L'eau brute

Les principaux éléments dégradant la qualité de l'eau brute (directement issue du milieu naturel) sont les **nitrate**s et les **pesticides**, principalement les désherbants. Ces éléments utilisés en surface par la profession agricole, les collectivités et les particuliers, ont la capacité de **s'infiltrer en profondeur** puis de se retrouver dans l'eau.

L'eau distribuée

Un **traitement** de l'eau brute par chloration est obligatoire pour obtenir une eau distribuée de qualité. L'eau est le produit le plus surveillé de France. Sa qualité fait l'objet d'un encadrement réglementaire extrêmement strict et doit répondre à des normes concernant la présence ou non d'éléments polluants.

La qualité de l'eau distribuée sur votre commune est consultable dans votre mairie ou sur:

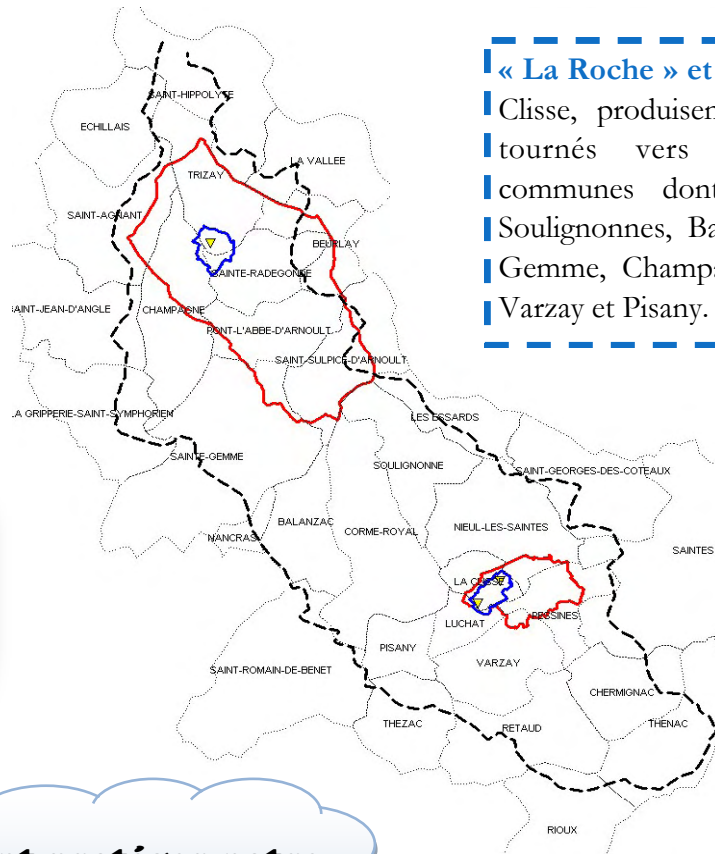
https://poitou-charentes.sante.gouv.fr/accueil/votre_env/env_votreEnv.html

La ressource en eau potable dans la vallée de l'Arnoult

Le « Bouil de Chambon » à Trizay, captage stratégique, est exploité depuis les années 1950. Avec une production maximum de 10 000 m³/jour, il permet l'alimentation en eau potable de 10 à 20 % des communes littorales et de l'île d'Oléron.



Captage du Bouil de Chambon



« La Roche » et « Château d'eau » à La Clisse, produisent 2000 m³/jour et sont tournés vers l'alimentation de 17 communes dont St Sulpice d'Arnoult, Souligonnes, Balanzac, Corme-Royal, Ste Gemme, Champagne, La Clisse, Pessines, Varzay et Pisany.

Des périmètres de protection ont été mis en place afin de protéger la ressource en eau.

Comment protéger notre ressource en eau?



Aujourd'hui, un Plan d'Actions Territorial est mis en œuvre par le Syndicat des Eaux. Il est destiné à lutter contre l'infiltration de ces polluants dans les nappes de la vallée de l'Arnoult.

La réglementation européenne impose un retour au bon état écologique des masses d'eau en France d'ici 2015.

Les captages concernés par le projet ont été classés comme **prioritaires** par le Grenelle de l'Environnement.

16 autres zones de captages d'eau potable en Poitou-Charentes se sont lancés dans une démarche similaire de protection de la qualité de l'eau souterraine.

Ils sont regroupés dans le programme régional « Re-Sources ».

Ce plan d'actions est une démarche **partenariale et volontaire** qui concerne tous les acteurs locaux et les activités susceptibles d'avoir un impact sur la qualité de l'eau:

- Agriculteurs avec la fertilisation ou le traitement des cultures,
- Collectivités avec l'entretien des voiries,
- Particuliers avec l'assainissement individuel non-conforme ou l'utilisation de désherbants...

Il débute cette année pour une durée de 5 ans. Le principe de ce programme consiste à mener des actions **préventives**, et à **inciter les acteurs locaux à faire évoluer leurs pratiques** pour obtenir une eau brute de meilleure qualité et contribuer à préserver les milieux naturels.

**Est-ce que je peux agir
à mon niveau?**



**Oui ! Chacun peut agir sur la
qualité de l'eau !**

Les produits phytosanitaires ou pesticides (désherbants, insecticides, fongicides...) peuvent polluer les eaux superficielles et souterraines, surtout lorsqu'ils sont mal utilisés.

Appliqués:

- en sur-dosage,
- sur des surfaces imperméables (ex: bitume, pierre),
- à proximité de cours d'eau ou de fossés, ils ruissellent et s'infiltrent rapidement dans le milieu naturel puis contaminent les eaux.

**1 g de pesticide rend
non potable 10 millions
de litres d'eau!**

Si vous ne pouvez faire autrement que d'utiliser des pesticides : respectez strictement les doses indiquées, les conditions d'applications préconisées et **ne traitez pas à proximité de cours d'eau, de bouches d'égouts, d'avaloirs ou de fossés même secs:**

c'est interdit !



Jardiniers amateurs, favorisez des techniques alternatives de lutte contre les « mauvaises herbes » ou les « nuisibles ».

Un livret d'informations sur les techniques de jardinage sans pesticides est mis gratuitement à votre disposition (Renseignements auprès de l'animatrice Re-sources).

Contact & Renseignements

Clémence CANTONI
Animatrice Re-Sources

Tél: 05 46 92 72 84
clemence.cantoni@sde17.fr

Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime
131, Cours Genêt-B.P. 50517-17119 Saintes Cedex
www.sde17.fr

Le Plan d'Actions Territorial de la vallée de l'Arnoult est réalisé avec la participation de:

